

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

Arrêté ministériel n. 2020-754 du 04/11/2020 fixant le montant de la retraite entière annuelle des travailleurs indépendants pour l'exercice 2020-2021

(Journal de Monaco du 13 novembre 2020).

(Abrogé à compter du 1er octobre 2021 par l'arrêté ministériel n° 2021-687 du 22 octobre 2021).